



INFOS ADZRP n° 180 MARS 2023

<http://adzrp.e-monsite.com>
adzrp44@gmail.com
<https://coordinationseveso.wordpress.com>

L'air au crible des capteurs

ENVIRONNEMENT. Vingt-quatre familles dongeaises ont, durant un mois, relevé la présence de particules fines de l'air extérieur et celui à l'intérieur de leurs logements.



Marion Guiter, Marie-Aline Le Clerc et Justine Ledoux

PO-F.LB

Voilà une expérimentation qui ne manquait pas d'air. Ils étaient 24 candidats à l'enregistrement de tests quotidiens de la qualité de l'atmosphère, répartis dans deux groupes de douze personnes et en deux phases de deux semaines chacun, « pour ne pas partir sur un temps trop long et contraignant car il y avait un protocole à suivre ». Menée dans le cadre du Projet Estuaire en plus...

Chauffer une poêle, griller du pain fait créler

neuf, et les jours de pluie, les émissions de particules fines sont plus élevées.

gner les conditions météorologiques lors de chaque journée: brume, beau temps, voile nuageux... car la météo est bien sûr un paramètre à prendre en compte », rappelle Marion Guiter. Un épisode de forte pollution (le 9 février) avait ainsi été enregistré à Nantes pendant la période de tests, avec forte pollution en particules fines (PM10) et ozone (O3).

La solution : « Mettre en route la hotte, avec ses filtres nettoyés, permet de réduire de moitié la pollution dans la cuisine ». Les représentantes d'Air Pays de la Loire préconisent en outre « l'aspirateur qui capte les poussières, plutôt que le balai électrique ». Et de préciser : « Ne pas utiliser les produits ménagers à base d'ammoniac et de chlore, car ils émettent des particules fines et des gaz irritants. Privilégier les produits naturels comme le vinaigre blanc et le bicarbonate de soude ».



la santé, rappelons que sur notre commune les composés organiques volatiles dont le benzène (non mesuré en continu à ce jour) sont aussi préjudiciables. L'AEDZRP est prête à engager une nouvelle initiative avec Air Pays de la Loire pour de telles mesures.

BILAN QUALITE DE L'AIR A DONGES.

Mesure des particules fines

Du 7 février au 3 mars 2023, 24 familles Dongeaises ont utilisé le capteur de mesure de la qualité de l'air mis à leur disposition par Air Pays de la Loire.

Plus de 400 relevés réalisés en intérieur et extérieur ont rendu compte de situations très diverses.

Cette expérience a permis de constater que par quelques actions de notre quotidien nous pouvions contribuer à améliorer la qualité de l'air intérieur. Par contre, sur notre territoire le plus gros émetteur de particules fines étant le secteur industriel, il faudra bien plus d'exigences pour contraindre les industriels à réduire leurs émissions (plus de contrôles, plus de sanctions) pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour. Si les particules fines ont des conséquences importantes sur

Après l'accident du 21 décembre, DEMANDE D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

FUITE D'ESSENCE

4 questions posées par Matthias TAVEL au Ministre de l'Ecologie

"..... M. le député demande à M. le ministre pour quelle raison il n'a été procédé à aucune alerte à la population de la part des services de la préfecture de Loire-Atlantique, en application, notamment, du principe de précaution constitutionnalisé par la Charte de l'environnement de 2004 auquel elle est astreinte, ni publicité de ces mesures avant plusieurs semaines. Enfin, il souhaite savoir quelles dispositions ont été prises pour prévenir un nouvel épisode de ce type et améliorer la réponse des autorités et l'information des populations ."

0 réponse aux interrogations.

L'AEDZRP attend la publication du rapport INERIS et rappelle son exigence d'une réunion publique.

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

Courrier à la DREAL: 10 mars

à **Madame Anne BEAUVAL**
Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Pays de la Loire ([Dreal](#))

Le mercredi 21 décembre dernier, une importante fuite d'essence est constatée sur le bac de stockage P551 de la Raffinerie TotalEnergies. Selon l'exploitant, le début de la fuite est estimé à 17 heures. Elle se prolonge jusqu'au 24 décembre à 15 heures environ. 560 000 litres du produit se déversent dans la cuvette de rétention non équipée d'un système d'étanchéité.

Pendant les différentes opérations, un émulseur est projeté sur la surface du volume d'essence.

Cet "accident" considéré comme tel par Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a suscité un vif émoi au sein de la population Dongeoise.

Les raisons en sont multiples.

- Les mesures et prélèvements réalisés par Air Pays de la Loire, le SDIS dès le début de cet accident et jusqu'au 28 décembre ont révélé des concentrations de benzène rejetées dans l'atmosphère à des taux probablement jamais rencontrés dans la région. Elles étaient de 3 PPM à 23h 30 dans la nuit du 21 au 22 décembre près du garage automobile situé rue des Métairies, de 792 µg/m³ à 3h 30 à proximité de

l'école primaire St Joseph, de 250 µg/m³ le 25 décembre au niveau de la remorque laboratoire d'Air Pays de la Loire située sur le stade de football. Il sera ensuite enregistré sur ce même lieu des valeurs oscillant entre 90 et 105 µg du 26 au 29 décembre.

Les mesures d'air Pays de la Loire ont donc permis de constater que sur une période d'au moins 4 jours, les concentrations ont été en moyenne supérieures aux seuils d'exposition aiguë identifiés par l'INERIS pour une exposition de 1 à 14 jours (voir son portail cf <https://substances.ineris.fr/fr/substance/439>).

Nous avons attiré l'attention de la préfecture sur ce point dans notre courrier du 29 janvier dernier. Nous constatons que Monsieur le Préfet a curieusement ignoré cet élément dans sa réponse en date du 06 mars.

C'est donc bien un épisode de pollution aiguë de plusieurs jours qu'a subi la population Dongeoise.

Rappelons que le benzène est un produit dangereux avec des effets qui n'apparaissent pas dans les

premières heures d'exposition et qu'il peut avoir des conséquences graves sur la santé humaine en sus des effets cancérigènes sans seuil.

- Les mousses déversées par les pompiers dans la cuvette de rétention contenant des substances perfluoroalkylées (PFAS) considérées comme "polluants éternels " ont été dispersées par le vent dans le centre de la commune de Donges et retrouvées à plus de 3 km du lieu de leur dépôt.

- Les quelques déclarations contradictoires distillées par le Préfet et le Maire de la commune ont contribué à laisser les riverains, les personnes occupées à faire leur marché le jeudi matin 23 décembre, les commerçants présents sur la place de la Mairie, inhaler ces très fortes concentrations de benzène.

Compte tenu de la dangerosité des émissions constatées, de la diffusion dans l'air, les eaux et les jardins de PFAS, la population s'étonne de l'absence d'expression de l'ARS et est stupéfaite de ne pas avoir reçu de consignes précises :

- pour l'informer, soit oralement, soit par transmission d'un message téléphonique (la commune dispose du système Cédralis),

- pour lui demander de se protéger d'un tel niveau de pollution étalé dans le temps,

- voire procéder le cas échéant à une évacuation temporaire.

En effet, seul un communiqué diffusé le 22 décembre au matin par la Préfecture précisait à la fois que les premiers résultats des mesures de la qualité de l'air n'indiquaient pas d'impact sanitaire pour la population, tout en recommandant aux habitants de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges, ainsi que les activités de plein air pour « éviter toute gêne olfactive ».

Visiblement, cette information n'aura touché qu'un nombre très limité de personnes. Comme mentionné précédemment, les habitué(e)s du traditionnel marché du jeudi matin étaient tous au rendez-vous, tout comme les commerçant(e)s qui avaient installé leurs étals. Le maire en personne réalisait ses achats comme à l'accoutumé ...

Le second communiqué diffusé à 19h00 laissait même entendre que l'évènement touchait à son terme :

« Depuis le milieu de l'après-midi, les odeurs ressenties depuis hier soir aux alentours de la raffinerie se sont largement estompées. Les dernières mesures de la qualité de l'air réalisées confirment qu'il n'y a pas de risque sanitaire pour la population ».

Alors que malheureusement la population ne pouvait que constater le contraire et ce pendant plusieurs jours.

Compte tenu de la gravité de cette situation et ses conséquences potentielles, il est indispensable que l'étude d'impact que réalise actuellement l'INERIS soit présentée lors d'une réunion publique à Donges regroupant des représentants de l'État, d'Air Pays de la Loire, du SDIS, de TotalEnergies, de l'ANSES (organisme qui retient la valeur de 30 µg pour un tel épisode de pollution), ainsi que l'ensemble des élu(e)s de la commune.

L'ensemble des Dongeoises et Dongeois doit en effet pouvoir exprimer toutes ses interrogations, toutes ses inquiétudes.

Pour la bonne tenue de cette réunion, nous demandons à ce que l'ensemble des mesures réalisées (air, eaux sols) soit diffusé publiquement en amont par le biais de GEORISQUES par exemple.

Il nous semble également nécessaire que cette rencontre soit l'occasion de procéder à un retour d'expérience et que soient définies les mesures permettant d'améliorer la gestion d'une éventuelle nouvelle situation de crise.

L'industriel prévoit d'aborder ce sujet lors du prochain dialogue riverain qui est prévu le 14 mars alors que toutes les mesures et analyses n'ont pas été publiées, argument qui avait été mis en exergue lors de la CSS

des sites TotalEnergies-Antargaz-SFDM réunie le 26 janvier pour ne pas évoquer cet accident .

Nous considérons que cela ne peut être une réponse suffisante, cette instance s'adressant à une audience très restreinte et n'ayant pas de caractère formel.

Par ailleurs, notre association renouvelle sa demande d'installation d'une station de mesures en continu de

certaines COV cancérigènes dont les Btex et l'hexane neurotoxique, dispositif indispensable pour permettre

de prendre les bonnes décisions au plus vite face à un évènement de ce type.

En effet, il est évident que la présence exceptionnelle du laboratoire mobile d'Air Pays de la Loire (installé pour une campagne de mesures autour du réseau de chaleur) a permis d'obtenir les premiers résultats en un temps record.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes....



DIALOGUE RIVERAIN du 14 mars:

Message adressé à la direction de TotalEnergies

Les salariés de la raffinerie TotalEnergies ont décidé de prolonger leur mouvement de grève engagé contre le projet gouvernemental de réforme des retraites jusqu'au 16 mars prochain.

Solidaires des actions menées, nous ne participerons pas à la réunion du dialogue riverain que vous avez fixée au mardi 14 mars.

Nous nous permettons d'exprimer notre surprise de constater le maintien de l'inscription de l'accident du 21 décembre relatif à la fuite d'essence sur le bac P 551 à l'ordre du jour alors que tous les éléments nécessaires à l'examen de cette situation, notamment le rapport de l'Inéris, ne sont pas encore publiés. Cet argument avait d'ailleurs été avancé pour ne pas examiner ce sujet lors de la CSS du 26 janvier dernier.

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○



14 février 2023: YARA - Devant le Tribunal Administratif de Nantes



Depuis des décennies, le fabricant d'engrais chimique brave les arrêtés préfectoraux qui le somment de réduire ses rejets polluants dans l'air et la la Loire.

Ce 14 février, l'industriel était à la manœuvre pour contester les très nombreuses mises en demeure préfectorales et les pénalités financières.

Réputé pour être l'un des plus gros pollueurs de France et donc de Loire-Atlantique :

premier émetteur régional pour l'azote, deuxième pour le phosphore et encore deuxième, à l'échelle nationale, pour le rejet de particules fines PM10 dans l'atmosphère, selon une enquête du site Les Jours en juillet 2021.

Une tardive réaction de l'Etat:

En juillet 2021, le site YARA était placé sous "surveillance renforcée", statut censé l'obliger à se mettre en conformité avec la réglementation avant la fin de l'année 2022. Pas suffisant pour faire bouger YARA.

Face aux multiples interventions de l'AEDZRP en direction des représentants de l'Etat, à celles des maires de Montoir-de-Bretagne, de Trignac et des parlementaires, Christophe BECHU, annonçait en janvier 2023, suite à une question posée par le Sénateur Yannick VAUGRENARD que « des sanctions administratives seront engagées en matière d'astreinte tant que les non-conformités persisteront. » Quelques jours après cette annonce, la préfecture de Loire-Atlantique sanctionnait Yara de nouvelles pénalités financières journalières pour des manquements aux règles de sécurité et pour des défauts aux normes environnementales.

Si les avocats de YARA se sont employés le 14 février devant le tribunal Administratif de Nantes à contester les sanctions qui était imposées à la société, le rapporteur public a d'emblée proposé au tribunal de rejeter la requête de l'industriel justifiant les mises en demeure au vu des non conformités qualifiées de persistantes.

En fait, le producteur d'engrais réclamait le droit de continuer à polluer tranquillement.

Les juges ne l'ont pas entendu de cette oreille. Le mardi 14 mars, le tribunal administratif de Nantes a désavoué la filiale française du géant norvégien de la chimie.

Dans leur décision, les juges ont validé les arrêtés qui somment l'industriel de respecter

– enfin – les normes environnementales en matière de rejet d’azote, de phosphore ou de poussières dans l’eau et dans l’air. Ils ont également approuvé les pénalités financières journalières qui y sont attachées (soit environ 300 euros par jour de retard dans la mise en conformité).

En donnant raison à l'Etat, le Tribunal administratif de Nantes enjoint le fabricant d'engrais chimiques à respecter les normes environnementales et à régler ses pénalités financières.

Souhaitons que l'industriel respecte rapidement les prescriptions et qu'il ne persévère pas en faisant appel.



L'AEDZRP s'adresse au Maire de Donges:

Quelles suites données aux démarches du maire concernant le terrain au TERTRE CASSO?

Monsieur le Maire,

Chacun se souvient des tonnes de gravats déposés sur un terrain privé au lieu-dit le Tertre Casso à Donges.

Suite à différentes interventions (habitants, ADZRP, conseillers municipaux), vous annoncez dans votre courrier en date du 28 octobre 2022 avoir déposé plainte en gendarmerie de Montoir de Bretagne le 18 février 2022. Vous ajoutiez que compte tenu de la gravité des faits et bien que vous ne connaissiez pas la nature exacte des déchets entreposés, la ville se constituait partie civile au regard également des volumes de déchets considérés.

Vous précisiez aussi que sans nouvelle de la plainte avant la fin de l'année (2022), vous adresseriez une lettre à Madame la Procureure de la République pour connaître l'état des investigations du Parquet.

A ce jour, nous confirmons que de nouveaux dépôts de pierres ont été constatés sur la parcelle réputée terrain agricole.

Nous souhaitons connaître les réponses que le tribunal judiciaire a pu apporter à vos démarches et les suites envisagées au regard de la situation qui s'aggrave....



Je suis peut-être le coq qui remplacera celui planté sur le sommet de la flèche de l'église à Donges et qui s'est décroché il y a quelques jours.

En cause , une structure vraisemblablement usagée ou un malaise liée aux fortes concentrations de benzène inhalées dès le 21 décembre ?



ADHÉSION 2023, c'est maintenant.

L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e)s de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.**

Exemple :

- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don
- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂.....

Nom : Prénom.....

adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.